



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 24/11/2022

ID : 017-200041689-20221121-BC2022\_049-DE

**SLOW**

**Bureau communautaire du 21 novembre 2022**

### **Objet : Convention de coopération - Desserte en gaz du parc d'activités de Moulinveau**

**Numéro de délibération : BC2022\_049**

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un novembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 14 novembre 2022, s'est réuni en séance plénière à Hôtel d'entreprises Arcadys sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

**Absents excusés ayant donné procuration :**

**Absents :**

Annie POINOT-RIVIERE, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Philippe BARRIERE, Laurent BOUILLE

**Secrétaire de séance :**

Annie PEROCHON

**Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
GUIBERTEAU Cécilia  
GENEAU David  
BEBIEN Marie-Paule  
HOUET Patricia  
SERRA Johanna

**Nombres de membres :**

En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 24  
Votants : 24  
Pouvoirs : 0

**Publication (affichage) ou notification du :**

# Convention de coopération - Desserte d'activités de Moulinveau

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 24/11/2022

ID : 017-200041689-20221121-BC2022\_049-DE

Vu la délibération n°CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu que la compétence desserte en gaz relève des compétences de la commune de La Vergne,

Vu que la compétence aménagement, gestion, entretien des zones d'activités relève des compétences obligatoires de la communauté de communes des Vals de Saintonge,

Considérant la demande de raccordement en gaz faite par l'entreprise Milco (Domaine de Beauvoir), implantée sur le parc d'activités de Moulinveau, commune de La Vergne,

Considérant la volonté partagée entre la commune de La Vergne et la communauté de communes de faire en sorte de rendre possible cette desserte en gaz,

Considérant la nécessité d'une Délégation de service public (DSP) pour permettre ce raccordement.

Pour faciliter cette opération, il est proposé de passer une convention de coopération pour permettre à la communauté de communes d'accompagner la commune dans l'exercice de sa compétence, tout en faisant supporter l'intégralité des coûts à la communauté de communes, considérant l'enjeu en termes de développement économique que représente cette desserte et son ciblage géographique sur le parc d'activités de Moulinveau.

Certaines dépenses ont pu être prises directement en charge par la communauté de communes, comme la mission d'assistance à la passation de la DSP gaz naturel pour un montant de 3 840 €.

En revanche, le profil d'acheteur, indispensable à la mise en ligne du Dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la DSP, et la gestion de la réception des offres entraîne des frais pour la commune (102 € TTC), ainsi que la publicité au BOAMP 864 € TTC ne peuvent qu'être facturés au nom de la commune.

Cette convention permettrait de rembourser la commune de ces frais et plus largement d'autres dépenses non prévues à ce jour qui pourraient intervenir au cours de la procédure.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la convention de coopération entre la commune de La Vergne et la communauté de communes des Vals de Saintonge telle qu'exposée ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 24/11/2022

**SLOW**

ID : 017-200041689-20221121-BC2022\_049-DE

Fait à Saint-Jean d'Angély,